


Matinale valorisation des déchets du BTP

**La planification régionale de la prévention et
gestion des déchets du BTP : du PREDEC vers le
nouveau plan régional**

2 juin 2017



I / Rappels sur le PREDEC

II / Vers un nouveau PRPGD

PREDEC : 30 MT/an de déchets issus des chantiers du BTP

Env. 22 MT issus des chantiers du Travaux Publics

95 % de déchets inertes

Env. 8 MT issus des chantiers du Bâtiment

65 % de déchets inertes issus de la démolition/ déconstruction

*34 % de déchets non dangereux non inertes
1% déchets dangereux*

Filières déchets inertes (27 MT)


24 MT en installations en 2010

- Réemploi /Réutilisation
- 24,5 % Recyclage
- 32,8% Stockage (ISDI)
- 41,5 % Remblayage carrières

Enjeux

- Répondre à l'augmentation de production de déchets inertes liée au Grand Paris
- Aller vers une économie circulaire = réduire la dépendance de l'île de France vis-à-vis des ressources
- Mobiliser la maîtrise d'ouvrage et inscrire/ suivre ses exigences dans la commande publique
- Favoriser l'émergence et la consolidation de nouvelles filières
- Assurer un maillage des installations (Aménagement du territoire / foncier / acceptabilité)
- Réduire l'impact environnemental (transport)

PREDEC : objectifs pour les déchets inertes (1/2)



REEMPLOI / VALORISATION des TERRES EXCAVEES

- Développer **LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION ET LE RECYCLAGE DES TERRES EXCAVÉES** : 5Mt de terres recyclées en 2026
- Encadrer l'utilisation de déchets inertes dans les exhaussements de sols **AMENAGEMENTS PAYSAGERS**
- Favoriser le **RÉAMÉNAGEMENT DES CARRIÈRES PAR REMBLAYAGE** (carrières en exploitation, anciennes carrières, ...)

⇒ **LIMITER LE RECOURS AU STOCKAGE** et assurer le rééquilibrage territorial des capacités de stockage de déchets inertes

PREDEC : objectifs pour les déchets inertes (2/2)

RENFORCER LE MARCHÉ DES GRANULATS RECYCLÉS

Atteindre une production de 6,5 MT d'ici 2026

- Sensibiliser la maîtrise d'ouvrage publique aux **VARIANTES ENVIRONNEMENTALES**
- Améliorer l'**IMAGE DES GRANULATS RECYCLÉS**
- Améliorer les **PRATIQUES SUR LES CHANTIERS** = gisement de qualité
- Proximité et gestion intégrée au niveau des **TERRITOIRES DE PROJETS DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

GENERALISER / SYSTEMATISER LE RECYCLAGE DES AGREGATS D'ENROBES

PREDEC : objectifs pour les déchets non dangereux (1/2)

Valoriser 70 % des déchets non dangereux d'ici 2026


ARTISANS : AMÉLIORER L'OFFRE DE COLLECTE et LES PRATIQUES

- Renforcer L'OFFRE ET LE MAILLAGE DES POINTS DE COLLECTE
- FORMER/INFORMER/SENSIBILISER les artisans à leurs déchets.

MAITRISE D'OUVRAGE : RENFORCER SON IMPLICATION

- Exiger la traçabilité, fixer des objectifs, évaluer et contrôler
- Prévoir et créer les conditions favorables au tri sur chantier : TRI À SOURCE LORS DES OPÉRATIONS DE CURAGE
- Former et améliorer le DIAGNOSTIC DÉCHETS des opérations de construction/réhabilitation

INSTALLATIONS DE TRI : AMÉLIORER LES PERFORMANCES

- Atteindre un taux de valorisation de 70% PAR INSTALLATION.
- Créer 10 CHAÎNES DE TRI supplémentaires spécialisées 

PREDEC : objectifs pour les déchets non dangereux (2/2)

Valoriser 70 % des déchets non dangereux d'ici 2026

- **PLATRE** : Développer une filière de prétraitement pour aller vers la valorisation des plâtres amalgamés avec des isolants.
- **BOIS** : Développer des plateformes de regroupement/prétraitement des bois avant valorisation matière ou énergétique (capter plus de gisement).
- **PVC** : Inciter les producteurs de PVC à structurer une filière de recyclage de leurs produits.
- **VITRAGE** : Favoriser le développement d'une filière de démantèlement des fenêtres.
- **ISOLANTS (LAINE DE VERRE/ROCHE ET PSE) / MOQUETTES / PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**: Développer et structurer des filières.

PREDEC : objectifs transversaux

Impliquer la maîtrise d'ouvrage dans la prévention et la gestion des déchets de chantier

- *Encourager les pratiques de prévention, réutilisation et le recours aux matériaux recyclés*
- *Créer les conditions favorables au tri sur chantier*
- *Assurer un suivi et un contrôle de la gestion des déchets de chantier*

Accompagner l'évolution des pratiques et mettre en réseau les acteurs

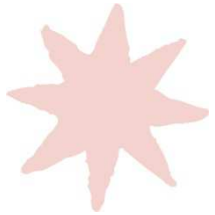
- *Formation des acteurs (MOA, MOE, entreprises, auditeurs...)*

Développer le transport alternatif et optimiser la logistique

- *Favoriser la voie fluviale / ferrée*
- *Optimiser le transport routier (logistique urbaine), double fret déchets/matériaux*

Approche territoriale et économie circulaire : créer les conditions de prévention et de gestion de proximité

- *Implication des aménageurs, des services des collectivités*
- *mise en réseau des chantiers*
- *Prise en compte dans les documents d'urbanisme, enjeux du foncier et de l'acceptabilité des installations de stockage temporaire*

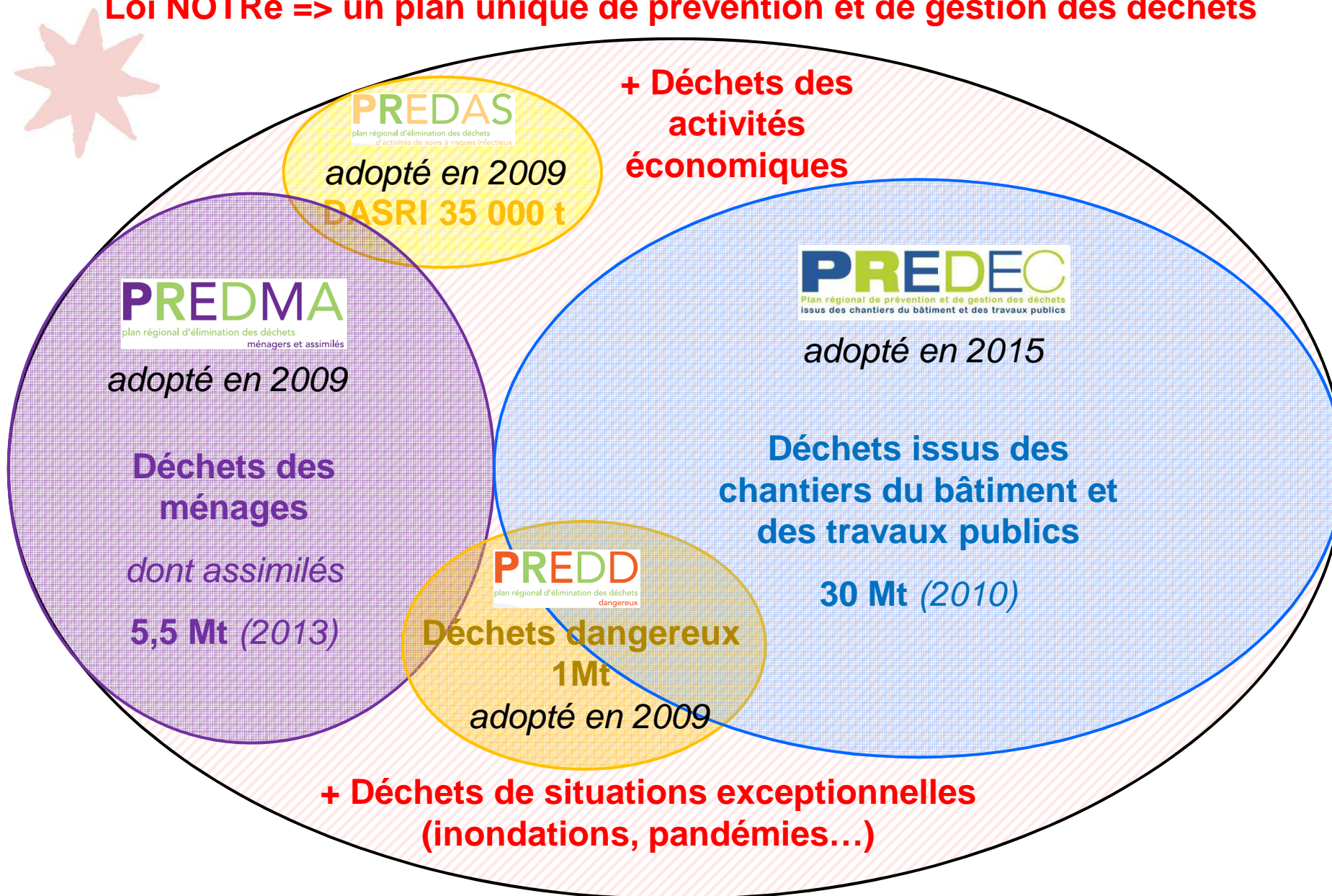


I / Rappels sur le PREDEC

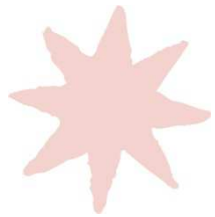
II / Vers un nouveau PRPGD

La planification des déchets : une compétence régionale

Loi NOTRe => un plan unique de prévention et de gestion des déchets



Calendrier global du plan



2017

- **Co-construction planification et plan d'action économie circulaire**

2018

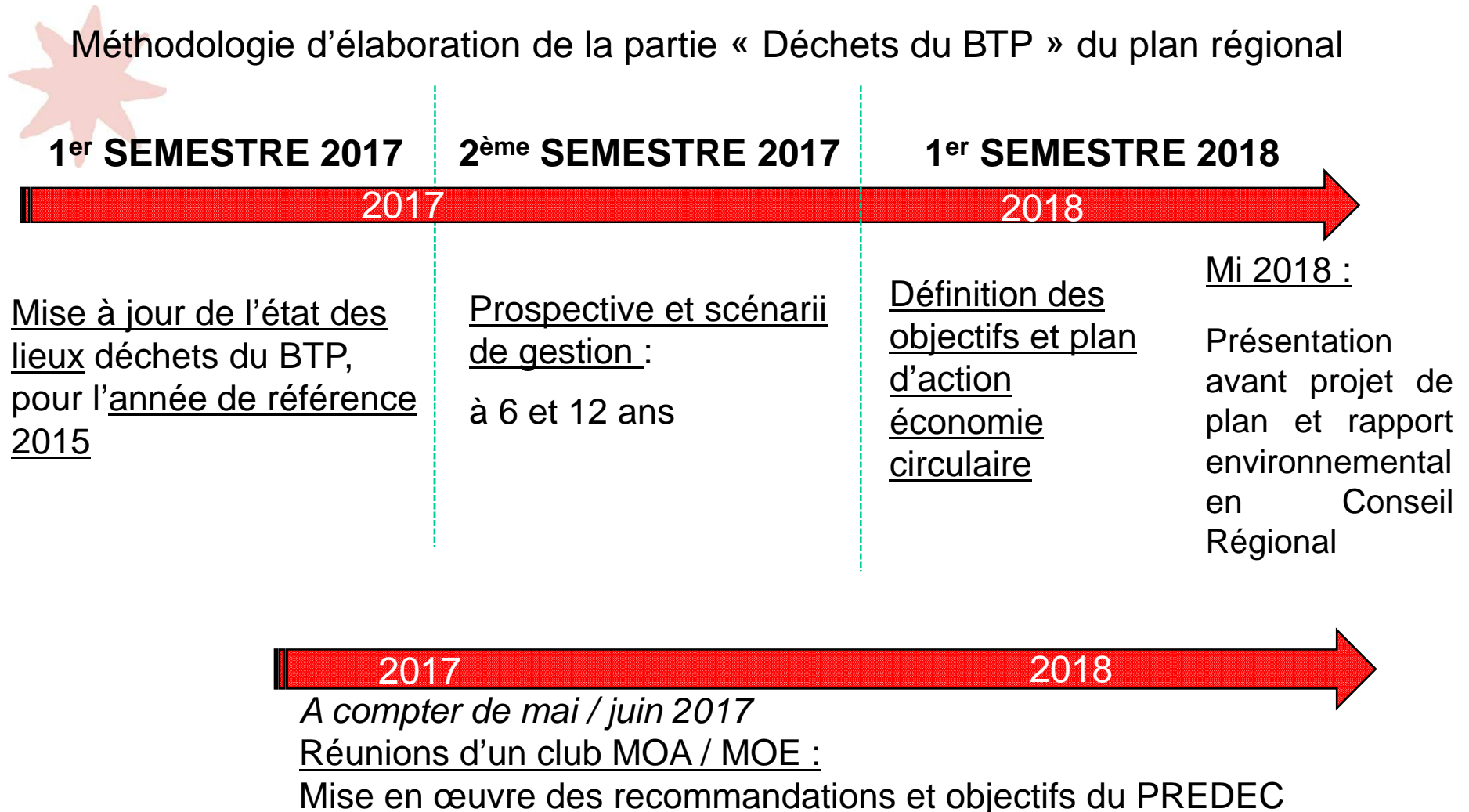
- Rédaction avant-projet de plan et avis de la CCES et de l'assemblée régionale
- **Consultation**
- Arrêt du projet de plan en assemblée régionale

2019

- **Enquête publique**
- **Approbation finale**

Zoom sur les déchets du BTP – modalités de travail

Méthodologie d'élaboration de la partie « Déchets du BTP » du plan régional



Plan d'action Île-de-France Propre : 4 axes et 12 actions

Lutte contre les dépôts sauvages de déchets en Île-de-France

➤ **Approuvé par le Conseil Régional du 7 juillet 2016**

- Nécessité de mise en place d'actions préventives et curatives
- Plan d'actions partagé et co-porté avec différents acteurs
- Echelles d'actions régionale et territoriales

AXE 1

Fonds propreté
et dynamique
régionale



AXE 2

Renforcer le
maillage des points
de collecte des
déchets des artisans



AXE 3

Mobiliser et
responsabiliser
les professionnels
et la MOA



AXE 4

Renforcer les
sanctions envers
les mauvaises
pratiques



Merci pour votre attention

Région Île-de-France
Pôle Cohésion Territoriale - Direction de l'Environnement
Service « économie circulaire et déchets »

Chargée de mission et chef de service par intérim (DD, DAE, 77 et 92) : helene.colombini@iledefrance.fr

Chargée de mission (IdF propre, BTP, 78, 93) : emilie.belot@iledefrance.fr

Chargé de mission (IdF propre, Déchets du bâtiment) : laurent.catrice@iledefrance.fr

Chargé de mission (Déchets des travaux publics) : victor.baillet@iledefrance.fr

Chef de projet planification (DMA, 75 et 95) : nicolas.pouteau@iledefrance.fr

Chargée de mission (DMA, 91 et 94) : magalie.guiot@iledefrance.fr

Chargée de mission (DAE et REP) : anna.laurent@iledefrance.fr

plansdechets@iledefrance.fr